



LE PRADET

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES
25-DEC-DGS-117**

**DECISION DU MAIRE
PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DE L'ESPACE DES ARTS**

Le Maire de la Commune du PRADET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 25-DCM-DGS-010 du 03 février 2025, portant actualisation des pouvoirs délégués par le Conseil municipal au Maire,

VU décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

VU la décision n°23-DEC-DGS-046 portant modification des tarifs de l'Espace des Arts,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer de nouveaux tarifs tenant compte de demandes d'occupation de l'EDA pour des périodes qui n'étaient ouvertes précédemment,

DECIDE

ARTICLE 1 : à compter du 1er janvier 2026, les tarifs de l'Espace des Arts sont fixés conformément au document en annexe.

ARTICLE 2 : Madame La Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Var et affichée en mairie.

Communication de cette décision sera donnée au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance.

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTÉ	
LES VOIES ET DELAIS DE RE COURS	
- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.	
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .	
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire	
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.	

**Le Maire,
Hervé STASSINOS**

TARIFS ESPACE DES ARTS au 1^{er} janvier 2026

LOCATION ESPACE DES ARTS	Du Lundi au Vendredi		Samedi		Dimanche et Jours Fériés		Tarifs Spéciaux			CAUTION		
	Tarif location associations hors Pradet, entreprises, collectivités et manifestations à but lucratif	Associations Le Pradet hors Forfait ONE	Tarif location associations hors Pradet, entreprises, collectivités et manifestations à but lucratif	Associations Le Pradet hors Forfait ONE	Tarif location associations hors Pradet, entreprises, collectivités et manifestations à but lucratif	Associations Le Pradet hors Forfait ONE	Forfait ONE*	Partis Politiques en période électorale par tour de scrutin	Uniquement une fois par an pour les Associations du Pradet			
1 - SALLE POLYVALENTE (Salle Polyvalente + Hall + Espace Traiteur + Bar)												
Forfait Journée (de 9h à 20h)	875,00 €	440,00 €	1 185,00 €	590,00 €	1 310,00 €	660,00 €	215,00 €	215,00 €	440,00 €	1 100 €		
Forfait Soirée (de 14h à 1h)	1 120,00 €	560,00 €	1 430,00 €	715,00 €	1 680,00 €	840,00 €	255,00 €	255,00 €	560,00 €			
Forfait Journée + Soirée (9h à 1h)	1 735,00 €	865,00 €	2 040,00 €	1 020,00 €	2 600,00 €	1 295,00 €	355,00 €	355,00 €	865,00 €			
2 - SALLE DE SPECTACLE (Salle de Spectacle + Hall)												
Forfait Journée (de 9h à 20h)	875,00 €	440,00 €	1 185,00 €	590,00 €	1 310,00 €	660,00 €	215,00 €	215,00 €	440,00 €	1 100 €		
Forfait Soirée (de 14h à 1h)	1 120,00 €	560,00 €	1 430,00 €	715,00 €	1 680,00 €	840,00 €	255,00 €	255,00 €	560,00 €			
Forfait Journée + Soirée (9h à 1h)	1 735,00 €	865,00 €	2 040,00 €	1 020,00 €	2 600,00 €	1 295,00 €	355,00 €	355,00 €	865,00 €			
3 - PARVIS												
Parvis seul	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €					300,00 €	
Parvis + hall + bar + traiteur	430,00 €	215,00 €	516,00 €	258,00 €	645,00 €	322,00 €						
4 - ENSEMBLE Espace des Arts												
Forfait Journée (de 9h à 20h)	1 315,00 €	655,00 €	1 620,00 €	810,00 €	1 970,00 €	982,00 €					2 100,00 €	
Forfait Soirée (de 14h à 1h)	1 685,00 €	840,00 €	1 990,00 €	995,00 €	2 525,00 €	1 260,00 €						
Forfait Journée + Soirée (9h à 1h)	2 600,00 €	1 300,00 €	2 905,00 €	1 455,00 €	3 900,00 €	1 950,00 €						

*Hors manifestations payantes à but lucratif

SUPPLEMENTS	Du Lundi au Vendredi en journée	Soir, samedi, dimanche et Jours Fériés	A partir de 1h du matin: /heure et /technicien	Contrat de coréalisation	Associations Le Pradet	Associations hors Pradet
	100,00 €	200,00 €	100,00 €			
Mise à disposition d'un Technicien supplémentaire				% sur la recette	20%	25%